



1. Petite enfance : point sur le programme d'investissement des crèches d'Orthez, Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles
2. Petite enfance : relogement de la crèche d'Orthez : proposition d'une étude de faisabilité
3. Présentation du dispositif « Maisons du Département » : audition de M. COILLARD (vice-président du Conseil général) et de M. COUSTALAT, coordinateur de la maison départementale d'Orthez
4. Convention d'affaires « R&D chimie – matériaux » : subvention à l'association Aquitaine chimie durable
5. CCI Pau Béarn : proposition d'une démarche de promotion territoriale autour de la marque « INVEST IN PAU PYRENEES »
6. Maison de l'emploi et de la formation : aide financière à l'action de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT)
7. Pont de Lacq : participation financière de la collectivité à la consultation menée par le Département pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la gestion des usages
8. Recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques non-titulaire
9. Octroi d'indemnités de stage
10. Dispositif de soutien financier aux associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles : examen de demandes.
11. Autorisation donnée au Président de signer deux marchés (appels d'offres ouverts)
12. Information au bureau concernant l'attribution de neuf marchés (procédures adaptées)

1. PETITE ENFANCE : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DES CRECHES DE BAIGTS-DE-BEARN, SAULT-DE-NAVAILLES ET ORTHEZ

Le programme d'investissement pour la construction des crèches de Baigts-de-Béarn, Sault-de-Navailles et Orthez, qui porte sur les calendriers prévisionnels, les éléments financiers et le recrutement du personnel, est présenté au bureau.

Le bureau prend acte de ces informations.

2. PETITE ENFANCE : RELOGEMENT DE LA CRECHE D'ORTHEZ : PROPOSITION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE

Le bureau émet un avis favorable pour examiner la faisabilité du transfert de la crèche « Les Canaillous » d'Orthez soit dans le bâtiment de la communauté de communes de Lacq-Orthez, soit dans la maison Gascoin. Les conclusions de l'étude seront présentées lors d'un prochain bureau.

3. PRESENTATION DU DISPOSITIF « MAISONS DU DEPARTEMENT » : AUDITION DE M. COILLARD (VICE-PRESIDENT CONSEIL GENERAL) ET DE M. COUSTALAT, COORDINATEUR DE LA MAISON DEPARTEMENTALE D'ORTHEZ

Dans le souci de rapprocher le Conseil général de la diversité des territoires qui composent notre département, le Conseil général est en train de déployer depuis quelques mois un réseau constitué de 7 maisons du département. En lien avec les conseillers généraux concernés, les maisons du département réparties sur le territoire seront animées chacune par 2 agents du Conseil général dont les postes ont été pourvus par redéploiement interne. Elles auront pour objet d'assurer un service de proximité supplémentaire auprès des acteurs des territoires sans se substituer aux services du département déjà territorialisés et dont les prérogatives sont maintenues en l'état (MSD, agences techniques, etc.).

Ces maisons du département permettront une meilleure circulation des informations entre les usagers et l'institution départementale et s'efforceront en particulier de faciliter le lien avec les services départementaux localisés à l'hôtel du département à Pau ou à la caserne de la Nive à Bayonne.

Le bureau prend acte de ces informations.

4. CONVENTION D'AFFAIRES « R&D CHIMIE – MATERIAUX » : SUBVENTION A L'ASSOCIATION AQUITAINE CHIMIE DURABLE

Afin de positionner l'Aquitaine comme une région leader dans le domaine de la chimie et des matériaux, en favorisant notamment l'innovation dans les entreprises régionales, l'association AQUITAINE CHIMIE DURABLE souhaite organiser, pour la seconde année consécutive, une manifestation exceptionnelle sous forme d'une convention d'affaires « R&D Chimie – Matériaux » qui se tiendra à Bordeaux les 28 et 29 janvier 2015. Cette convention d'affaires s'adresse plus particulièrement à des acteurs industriels, des acteurs de la recherche, des laboratoires publics et privés, des sociétés d'ingénierie, des clusters ou pôles de compétitivité.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 253 000 € pour un financement public de 90 000 €. A ce jour, les accords de principe des collectivités territoriales suivantes ont été obtenus : conseil régional d'Aquitaine : 70 000 € ; conseil général des Pyrénées-Atlantiques : 15 000 €.

Le bureau émet un avis favorable à ce que la communauté de communes de Lacq-Orthez s'associe au financement de cette manifestation pour un montant de 5 000 €.

5. CCI PAU BEARN : PROPOSITION D'UNE DEMARCHE DE PROMOTION TERRITORIALE AUTOUR DE LA MARQUE « INVEST IN PAU PYRENEES »

Dans un contexte concurrentiel, la chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn souhaite créer une nouvelle dynamique territoriale forte et développer la proximité avec les acteurs de son aire d'influence : le Béarn. L'ambition de ce projet est de créer une communauté public-privé de développement économique exogène afin de favoriser l'implantation d'entreprises françaises et étrangères.

Le plan d'action autour de la marque « INVEST IN PAU PYRENEES », initié en 2011, se déroule sur trois ans. Le budget total du projet s'élève à 626 860 €.

A ce jour, la CCI PAU BEARN aurait obtenu les participations publiques de la région Aquitaine (50 000 €/an), du conseil général des P.A. (50 000 €/an) et de la communauté d'agglomération Pau Pyrénées (50 000 €/an - à confirmer).

Les GIP CHEMPARC et AVENIA ont donné leur avis favorable pour participer au comité de pilotage du projet.

Le bureau émet un avis favorable à une participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez à ce projet à hauteur de 10 000 € par an.

6. MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION : AIDE FINANCIERE A L'ACTION DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALES (GPECT)

Après des baisses de subventions importantes, répétées chaque année depuis cinq ans, la maison de l'emploi et de la formation (MEF) d'Oloron-Orthez-Mourenx-Mauléon a été informée, au mois de mai, que le montant de la subvention de l'Etat pour 2014 serait cette fois en baisse de 79 000 €, soit - 49 % par rapport à l'an passé où elle était déjà en forte régression. Cette décision ne permettait plus à la MEF de terminer l'exercice budgétaire 2014 en équilibre.

Plusieurs rencontres avec l'Etat ont permis d'engager une réflexion et de trouver une solution pour terminer l'exercice 2014. Le complément financier permettant d'équilibrer l'exercice pourrait se faire grâce à la participation de la MEF à l'initiative initiée par les services de la DIRECCTE Aquitaine pour la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales (GPECT). Cette participation vise donc à maintenir l'activité de la maison de l'emploi et de la formation et des salariés, y compris du directeur, jusqu'au 31 décembre 2014 et comble au mieux la baisse de la participation de l'Etat sans augmenter de façon déraisonnable la contribution des collectivités adhérentes.

Depuis l'adhésion de la communauté de communes de Lacq-Orthez à la MEF en 2011, une participation financière est versée chaque année. Pour 2014, cette dernière s'est élevée à 61 930 €, soit 1,125 € par habitant.

Suite aux difficultés de la MEF décrites ci-dessus, il est demandé à la communauté de communes une subvention de 10 788,13 € pour contribuer à la mission à la GPECT attribuée par l'Etat.

Le bureau émet un avis favorable.

7. PONT DE LACQ : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA CONSULTATION MENEES PAR LE DEPARTEMENT POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LA GESTION DES USAGES

Le pont de Lacq, ouvrage d'art franchissant le Gave de Pau sur la commune de Lacq, est un ouvrage stratégique dans la desserte du bassin. En 2008, on comptait 5 235 véhicules par jour dans les deux sens dont 602 poids lourds (11,5%).

Suite à une inspection détaillée de l'ouvrage par le Département, gestionnaire de celui-ci, des travaux conservatoires de remplacement des appuis ont été réalisés coupant toute circulation pendant quatre semaines. Cette perturbation a rappelé à chacun la fonction de desserte vitale pour le bassin de cet ouvrage. Or, l'état structurel de l'ouvrage, l'impossibilité physique de croisements de poids lourds et l'absence d'offre de circulations douces sécurisées (piétons et cycles) sont des éléments qui ont conduit la communauté à demander, en 2013, l'engagement d'une réflexion de fond sur l'avenir de cet ouvrage. Notamment, la collectivité évoquait son souhait de doubler ou d'élargir le pont de façon à pérenniser la traversée et de la mettre aux normes pour tous les usages.

Sur la base d'un programme réalisé à ce jour, le département souhaite lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ouvrage mais comprenant aussi l'évolution de la gestion des usages.

Les travaux de réhabilitation de l'ouvrage, y compris la réalisation de la passerelle en encorbellement, sont estimés à 3,2 M € TTC, dont 500 000 € TTC de coût de passerelle. Le coût des études de maîtrise d'œuvre sont évaluées à 10 % du cout estimatif des travaux.

Avant de lancer cette consultation, le département souhaite s'assurer du niveau d'engagement financier de la CCLO, étant entendu que cette participation ne porterait que sur la partie « encorbellement », la collectivité n'ayant pas à cofinancer les dépenses relatives aux reprises des pathologies constatées, relevant de l'entretien de l'ouvrage existant.

En conséquence, le bureau émet un avis favorable à la proposition d'un financement de la communauté qui pourrait être de 275 000 € (50 % du coût estimatif de la passerelle, soit 250 000 €, et 50 % du coût estimatif des études de maîtrise d'œuvre sur la passerelle, soit 25 000 € ; ce coût serait réévalué en fin de phase projet, lors de la connaissance du coût réel de l'aménagement de la passerelle).

8. RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES NON-TITULAIRE

Par délibération en date du 22 mai 2014, le bureau a reçu délégation de la compétence liée au recrutement d'agents non-titulaires sur emploi permanent.

Le bureau décide de recruter un agent non-titulaire de catégorie B, en contrat pour 1 an, à compter du 15 septembre 2014, pour occuper un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

9. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'indemnités, pour un montant total de 13 060,50 €, à 5 étudiants ayant effectué leurs stages au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

10. SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : EXAMEN DE DEMANDES

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes d'Arthez-de-Béarn, Loubieng et Puyoô pour le compte d'associations implantées sur leur territoire, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. En revanche, il ne se prononce pas sur le montant des aides allouées. Il appartient en effet à chaque maire, dès que la manifestation a eu lieu, de faire parvenir à la collectivité le bilan financier réalisé tant en dépenses qu'en recettes, validé par ses soins, ainsi que les factures justificatives du montant restant à la charge de l'association. Ce n'est qu'au vu de ces éléments que le conseil communautaire pourra se prononcer sur un montant de subvention.

11. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS :

11.1 - Appel d'offres ouvert : prestations d'impressions pour la communauté de communes de Lacq-Orthez

Le bureau autorise son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres le 3 juillet 2014 pour les prestations d'impressions pour la communauté de communes de Lacq-Orthez comprenant les magazines, flyers/tracts/plaquettes, papeterie, affiches petit format, affiches grand

format, supports pour exposition / signalétique et impute les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

11.2 - Réalisation d'études en vue de l'élaboration de trois procédures de planification : transformation de POS en PLU (révision de POS et élaboration de PLU)

Le bureau autorise son Président à signer ce marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres le 31 juillet 2014 et impute les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

12. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE NEUF MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des neuf marchés suivants : fourniture de services d'abonnement internet et prestations associées pour la communauté de communes de Lacq-Orthez ; mission d'assistance globale à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des installations informatiques, téléphoniques et multimédia du centre culturel intercommunal ; aménagement de la RD 415 en traverse du bourg de Baigts-de-Béarn ; travaux de désamiantage avant démolition de l'ancienne crèche à Orthez ; aménagements de voirie rue du Midi, rue des Pyrénées et rue La Campagnette à Pardies ; réalisation d'enrobés projetés pour la communauté de communes de Lacq-Orthez ; remodelage de l'aire de lavage du centre technique de la communauté de communes de Lacq-Orthez ; reprise du réseau pluvial rue Cap de Lalanne et rue des Lilas à Artix et enfouissement du réseau d'éclairage public rue Marca à Monein.
